

<ul style="list-style-type: none"> • Règlements régionale 	<p>Pour la saison 2024/2025, les règles suivantes sont applicables :</p> <p>A partir de la catégorie U17, l'utilisation des vélos Gravel ou VTT pourra être acceptée uniquement si la largeur de l'enveloppe des roues (mesurée entre les parties les plus larges) ne dépasse pas 33mm.</p> <p>Aussi, le vélo ne devra pas occuper un encombrement supérieur à 50cm en largeur (cintre). Dans le cas où le matériel présenté au départ et dans les postes de dépannage ne respecte pas cette règle, le coureur sera interdit de départ.</p> <p>Enfin, à partir de la catégorie U17, l'utilisation des vélos Gravel ou VTT est interdite lors des Championnats Régionaux.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Epreuve ACCESS 40 ans et + Hommes 	<p>La Commission Régionale de Cyclo-Cross propose aux clubs d'organiser un nouveau format avec une épreuve ACCESS 40 ans et + réservée uniquement aux coureurs Hommes détenant une licence ACCESS.</p> <p>La participation des coureurs OPEN et ELITE sera interdite.</p> <p>Les coureurs ACCESS de – de 40 ans participeront, quant à eux, à l'épreuve U19/U23/SENIORS afin de renforcer les effectifs de cette course.</p> <p>Validée le 17/09/24 par le Comité Directeur.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Relais mixte des clubs 	<p>La Commission Régionale de Cyclo-Cross propose aux clubs la possibilité d'organiser une épreuve RELAIS MIXTE DES CLUBS la veille ou le même jour que d'autres épreuves de cyclo-cross.</p> <p>Les coureurs auront la possibilité de participer à 2 épreuves sur la même journée.</p> <p>Une dérogation régionale sera ainsi appliquée uniquement pour les épreuves de relais mixte.</p> <p>Validée le 17/09/24 par le Comité Directeur.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Tarification fédérale 2025 	<p>Nous vous informons que la Fédération vient de nous communiquer sa tarification. Celle-ci s'applique à compter de la saison de Cyclo-Cross 2024/2025.</p> <p>Les principaux changements concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la tarification des engagements et la majoration lors d'un engagement sur place. <p>Epreuves Route/Piste/Cyclo-Cross</p> <p>La part régionale sur les épreuves ACCESS passe de 2 à 3 €.</p> <p>La majoration en cas d'un engagement sur place, au profit du club organisateur, est libre de 0 à 5 €. (pour les épreuves ACCESS SEULS et épreuves de compétition SENIORS/U23/U19).</p>